

conseillons, par prudence, la vaccination anti-poliomyélitique ou un rappel datant de moins d'un an, ainsi que la vaccination antitétanique datant de moins de cinq ans.

Attention: la vaccination antitétanique doit se faire en trois injections à quinze jours d'intervalle.

La variole a pratiquement disparu dans le monde, mais certains pays ont conservé l'obligation d'une vaccination antivariolique.

Validité des vaccins courants :

- antivariolique : plus de 8 jours, moins de 3 ans,
- anticholérique : plus de 6 jours, moins de 6 mois,
- antiamarile : plus de 10 jours, moins de 10 ans.

Pour les vaccinations contre le choléra et la fièvre jaune, une analyse d'urine est exigée.

Ordre des vaccinations conseillé par l'Institut Pasteur :

- vaccination antiamarile,
- 1<sup>er</sup> injection anticholérique (12 jours plus tard),
- 2<sup>e</sup> injection anticholérique (8 jours plus tard),
- vaccination antivariolique (5 jours plus tard).

Dans les différents pays européens, la vaccination antiamarile ne peut se faire que dans les centres agréés (se renseigner auprès des services d'hygiène locaux). En France, à l'Institut Pasteur ou dans un de ses centres de province.

Les vaccinations contre le choléra et la variole peuvent être pratiquées par votre médecin de famille. Dans ce cas, il faut vous procurer un carnet de vaccination, soit chez votre pharmacien, soit, pour la France, à la librairie Arnet, 2, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris, et faire ensuite légaliser la signature de votre médecin à la Direction Départementale de la Santé, 57, bd. de Sébastopol, 75001 Paris, ou à la préfecture du domicile du praticien. Vaccinations effectuées à l'hôpital ou à l'Institut Pasteur (25, rue du Docteur-Roux, 75015 Paris, tél. : 306.19.19) : pas de législation de signature à faire, cet organisme étant habilité à établir des carnets de vaccinations internationaux.

Dans les différents pays européens, le carnet de vaccination international est délivré par les services d'hygiène locaux ou le service de vaccination de l'hôpital ou, en Angleterre, par votre médecin.

En Suisse, c'est l'Office Cantonnai de la Santé qui fournit ce carnet sur présentation du certificat de vaccination.

### Prévention du paludisme

Avant de se rendre dans des pays à risque de paludisme, il convient de prendre, 15 jours avant le départ, une dose de Flavoquine et de la renouveler tous les 15 jours jusqu'à 15 jours après le retour; ou bien, pendant la même période, prendre tous les jours un comprimé de Nivaquine.

### MAPS

Generally, use Michelin maps.

For more detailed maps, buy ordnance maps. In France, at the Institut Géographique National, 107, rue de la Boétie, 75008 Paris.

### HEALTH



#### Vaccines

Many countries require vaccinations, and in many countries this precaution is absolutely essential.

Don't forget to get information long before your date of departure from the relevant authorities (Embassy, Consulate, Tourist Bureau, Airlines). In addition to compulsory vaccinations, we recommend in the interest of safety, the polio vaccine or a booster within the past year, as well as a tetanus vaccination in the past five years.

Attention: the tetanus vaccination must be given in three injections at 14-day intervals.

Smallpox has almost disappeared throughout the world, but certain countries maintain the requirement of a smallpox vaccination.

Validity of common vaccines:

- smallpox: more than eight days, less than three years,
- cholera: more than six days, less than six months,
- malaria: more than ten days, less than ten years.

For cholera and malaria vaccinations a urinalysis is required.

Sequence of vaccinations (recommended by the Institut Pasteur in France):

- malaria vaccination
- 1st injection, cholera (12 days later)
- 2nd injection, cholera (8 days later)
- smallpox vaccination (5 days later).

In European countries, the malaria vaccination can only be given in approved centres (ask local health authorities for information). In France, at the Institut Pasteur or one of its regional centres.

Vaccinations for cholera and smallpox may be administered by your family doctor. In that case, you must secure a vaccination booklet, either from your chemist, or, in France, at the Arnet bookshop, 2, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris, and then have your doctor's signature legalized at the Direction Départementale de la Santé, 57, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris, or at the prefecture of the physicians's place or residence. If vaccinations are given in hospital or at the Institut Pasteur, (25, rue du Docteur-Roux, 75015 Paris, tel. 306.19.19), no legalization of signature is required, as these institutions are authorised to establish international vaccination booklets.